

## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 11 décembre 2018**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05*

**Etaient présents :**

**C.A.G.B :** ALLEMANN Frédéric ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANÇON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; EL YASSA Myriam suppléante de ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; FELICE Alain ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; JAVAUX Thomas ; LAIDIÉ Franck ; LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard

**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude

**C.C.V.M :**

**Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; JACQUIN Denis ; VIGNOT Anne

**C.C.L.L :** EDME Philippe ; FAIVRE Sarah ; GROLEAU Colette

**C.C.V.M :** MORALES Roland

**Secrétaire de séance :** Yves MAURICE

**Procuration de vote :**

**Mandants :** BOILLON Michel ; MAILLOT Elsa

**Mandataires :** DUCRET Sylvain ; BIZE Thibaut

**Objet : Tarif applicable en 2019 au traitement des boues de la station de Port Douvot**

**TARIF APPLICABLE EN 2019 AU TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION DE PORT DOUVOT**

**Rapporteur** : Monsieur Thomas JAVAUX, Vice-Président

La ligne de 2002 permet la co-incinération des boues de la station de Port Douvot. Le fonctionnement et la maintenance de cet équipement font l'objet de redevances spécifiques, dans le marché d'exploitation de l'unité de valorisation des déchets. Il est en effet prévu une redevance d'exploitation et une redevance d'entretien et de renouvellement, les conditions de réception et d'introduction dans le four étant différentes de celles des déchets.

Pour 2018 ces redevances seront établies sur les prix de base du marché

- redevance exploitation : R1B<sub>0</sub> : 15,67 € HT par tonne de boues traitées + révision et TGAP au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- redevance entretien renouvellement : R2B<sub>0</sub> : 9,58 € HT par tonne de boues traitées + révision au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Les coûts d'exploitation liés au traitement spécifique des boues sont depuis 2004 refacturés à l'euro- l'euro au service assainissement de la ville de Besançon par un appel à contribution mensuel à terme échu, sur la base des tonnages réceptionnés.

Le tarif proposé pour 2019 est de 25,25 € HT/ tonne + révision et TGAP au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les propositions de tarifs applicables au traitement des boues de la station de Port Douvot pour l'année 2019.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 DEC. 2018



Contrôle de légalité